

Gardez plus d'argent pour vous grâce au REER!



Saviez-vous que le **régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** est l'un des meilleurs moyens de faire fructifier vos cotisations à l'abri de l'impôt et d'épargner pour la retraite?

Entre le **18 janvier** et le **29 février 2024**, vous pouvez cotiser à votre REER avec **MAX Révision**. Grâce à votre employeur, vous avez accès à cet outil exclusif en ligne.

Pour faire la **MAX Révision** :

1. Ouvrez une session sur masunlife.ca avec votre code d'accès et votre mot de passe.
2. Cliquez sur le bandeau **Faites votre MAX Révision** dans le haut de la page.

Pour suivre vos cotisations et vous assurer de ne pas dépasser votre plafond, visitez la page **Plafonds de cotisation**. Pour voir et modifier votre plafond de cotisation, ouvrez une session sur masunlife.ca, sélectionnez **Gérer le régime > mon plan > Documents > Feuilles fiscaux et plafonds de cotisation > Plafonds de cotisation**.